

COMMUNE DE CRISENOY
COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 DECEMBRE 2019

Vu le code général des collectivités territoriales,
L'an deux mil dix-neuf, le lundi 16 décembre à 21 heures 00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Hervé JEANNIN maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Hervé JEANNIN maire, Christophe COURAGE, Jean-Louis LAURENT, Caroline GUITTON adjoints au maire, Emmanuel CROUX, Jean-Claude VILLETTE, Pierre MANGIN.

Étaient absents excusés Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Charly TOUCHE, Denis HERLEM, Josette VALÉRY, Christophe COMPAROT.

Rémy CHATTÉ donne pouvoir à Caroline GUITTON.

Monsieur Pierre MANGIN a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte-rendu de la séance du 07 octobre 2019,
Motion contre le projet d'extension de la Butte Bellot,
Décision modificative sur les immobilisations incorporelles,
Demande de subvention dans le cadre du DETR 2020,
Approbation du rapport de la CLECT,
Adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes.

AFFAIRES DIVERSES

QUESTIONS DIVERSES

Le Trésor Public ayant contacté la mairie dans la journée pour qu'une décision modificative soit prise, M. le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour une décision modificative sur les « autres charges de gestion courante ». Il s'agit du provisionnement nécessaire pour verser la participation de la commune au syndicat SIRSP cantine et garderie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **ACCEPTÉ** d'ajouter à l'ordre du jour la décision modificative sur les autres charges de gestion courante,

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 07 OCTOBRE 2019

Après quelques échanges entre les membres présents sur la délibération contre l'extension de la Butte Bellot, un profond désaccord apparaît. Mme Caroline Guitton, MM Croux, Laurent et Villette décident de quitter le conseil municipal. M. le Maire constatant que le quorum n'est plus réuni, lève la séance à 21h23.

Fin de la séance à 21h23.